

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 30 avril 2004  
(convocation du 19 avril 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvére, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BENOIT à M. MOULINIER (à compter de 10 h 10)	Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain	M. FAVROUL à M. SOUBIRAN Claude (jusqu'à 10 h 15)
M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie	M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max	M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain
M. DUCHENE Michel à M. DUCASSOU Dominique	M. GELLE Thierry à M. REBIERE André (jusqu'à 10 h 00)
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. VALADE Jacques à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. BAUDRY Claude à Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam	M. JOUVE Serge à Mme DUMONT Dominique
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues	M. MANGON Jacques à Mme CAZALET Anne-Marie
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme CASTANET Anne à Mme DESSERTINE Laurence	Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme PUJO Colette
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain	M. ROUSSET à Mme CARTRON Françoise (jusqu'à 10 h 15)
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice	Mme WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Exécution de services de transports d'élèves pour la desserte d'établissements d'enseignement sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La circulaire interministérielle n° 98/43 du 19 mars 1998 relative aux conventions de transports publics réguliers de personnes précise, dans ses annexes I à III, les dispositions particulières aux transports scolaires, et notamment la nécessité de recourir à la procédure de marché public.

Dans la perspective de la rentrée scolaire 2004, les communes de Cenon et de Mérignac ont sollicité les services communautaires pour la création de 4 nouveaux circuits de transports scolaires, sur leurs territoires.

Pour ce faire, la direction du développement des transports, déplacements et stationnements a ainsi élaboré un dossier de consultation des entreprises, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics, décomposé en 2 lots.

L'impossibilité de pouvoir apprécier les rotations, le nombre de points d'arrêts, les effectifs à transporter, nécessite de passer un marché à bons de commande selon les dispositions de l'article 71-I du code des marchés publics, pour une période de 4 ans à compter de la date de notification.

Ils concerneront les années scolaires 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008.

Les montants minimum et maximum pour chacun des lots s'établissent à :

<b>LOT</b>	<b>ORGANISATEUR SECONDAIRE</b>	<b>CIRCUIT</b>	<b>MONTANT MINIMUM SUR 4 ANS EN EUROS HORS TAXE</b>	<b>MONTANT MAXIMUM SUR 4 ANS EN EUROS HORS TAXE</b>
<b>1</b>	<b>CENON</b>	<b>119.025 119.026</b>	<b>50 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
<b>2</b>	<b>MERIGNAC</b>	<b>281.027 281.028</b>	<b>110 000,00</b>	<b>440 000,00</b>

Les organisateurs secondaires concernés ont été sollicités afin de leur permettre de procéder à la configuration des circuits de transports scolaires ;

Chaque lot donnera lieu à la conclusion d'un marché séparé.

Compte tenu du montant maximum de l'opération, estimé à 640 000,00 € H.T., la publicité sera lancée au niveau européen.

La dépense en résultant sera inscrite au budget annexe transports des exercices concernés au chapitre 60/61/62 compte 60420071.

De ce montant, il convient de déduire en prévision, la participation de 10 % laissée aux organisateurs secondaires qui viendra en recettes.

Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président à :

- signer les marchés à intervenir avec les prestataires qui auront émis les propositions économiquement les plus avantageuses, en réponse à l'appel d'offres ouvert lancé en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics.
- procéder, en cas d'insuccès à cet appel d'offres, à la recherche de prestataires en application de l'article 59 dudit code, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté à la conjoncture économique ou modifié, soit par marchés négociés conformément aux dispositions de l'article 35.I 1° dudit code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

➤ et décider,

- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 60/61/62, compte 60420071, CRB D320, du budget annexe transports des exercices concernés.
- 

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 avril 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
19 MAI 2004**

M. PIERRE BRANA

